



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le jeudi 2 novembre 2023 — Vol. 47 N° 76

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2023

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 2 novembre 2023 — Vol. 47 N° 76

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	3477
Féliciter l'entreprise Serres Saint-Anne inc., récipiendaire de la bourse AgrEauresponsible or Desjardins	
Mme Audrey Bogemans	3477
Rendre hommage à Mme Marie-Ève Dupont	
Mme Carole Mallette	3477
Souligner la mobilisation de parents de la circonscription de Laurier-Dorion pour empêcher la fermeture de la Garderie Kidz inc.	
M. Andrés Fontecilla	3477
Souligner le 25e anniversaire du parc éolien Le Nordais	
M. Stéphane Sainte-Croix	3478
Souligner la fermeture de Magazine Montréal Families Inc.	
Mme Désirée McGraw	3478
Souligner le travail de l'organisme Place à l'emploi	
Mme Shirley Dorismond	3478
Féliciter M. Anthony Battah pour sa course pour la protection du papillon monarque	
M. François St-Louis	3479
Rendre hommage à M. Marc-André Paillé	
M. Louis Lemieux	3479
Souligner la Semaine nationale des personnes proches aidantes	
Mme Nancy Guillemette	3479
Souligner l'exploit de M. Mathis Bourbonnais	
Mme Maïté Blanchette Vézina	3479
Souligner le 25e anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi Mékinac et du Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières—MRC des Chenaux	
Mme Sonia LeBel	3480
Souligner le 35e anniversaire de la Fondation de la visite	
Mme Madwa-Nika Cadet	3480
Présence de M. Luc Fortin, ex-parlementaire de l'Assemblée nationale	3480
Présentation de projets de loi	3481
Projet de loi n° 39 — Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives	3481
Mme Andrée Laforest	3481
Mise aux voix	3481
Dépôt de documents	3482
Questions et réponses orales	3482
Utilisation des surplus budgétaires	
M. Marc Tanguay	3482
M. François Legault	3482
M. Marc Tanguay	3483
M. François Legault	3483
M. Marc Tanguay	3483
M. François Legault	3483
M. Marc Tanguay	3483
M. François Legault	3484
Conditions de travail des éducatrices en service de garde	
Mme Jennifer Maccarone	3484
Mme Suzanne Roy	3484
Mme Jennifer Maccarone	3484
Mme Suzanne Roy	3484
Mme Jennifer Maccarone	3485
Mme Suzanne Roy	3485

Table des matières (suite)

Mesures pour lutter contre la violence en milieu scolaire	3485
Mme Marwah Rizqy	3485
M. Bernard Drainville	3486
Mme Marwah Rizqy	3486
M. Bernard Drainville	3486
Mme Marwah Rizqy	3486
M. Bernard Drainville	3486
Aide aux producteurs agricoles	
M. André Fortin	3487
M. André Lamontagne	3487
M. André Fortin	3487
M. André Lamontagne	3487
M. André Fortin	3488
M. André Lamontagne	3488
Lutte contre l'évasion fiscale	
M. Gabriel Nadeau-Dubois	3488
M. François Legault	3488
M. Gabriel Nadeau-Dubois	3489
M. François Legault	3489
M. Gabriel Nadeau-Dubois	3489
M. François Legault	3489
Politique en matière d'immigration	
M. Guillaume Cliche-Rivard	3489
Mme Christine Fréchette	3490
M. Guillaume Cliche-Rivard	3490
Mme Christine Fréchette	3490
M. Guillaume Cliche-Rivard	3490
Mme Christine Fréchette	3491
Capacité d'accueil en matière d'immigration	
M. Pascal Bérubé	3491
Mme Christine Fréchette	3491
M. Pascal Bérubé	3491
Mme Christine Fréchette	3491
M. Pascal Paradis	3492
Mme Christine Fréchette	3492
Pénalité imposée aux personnes prestataires du Régime de rentes du Québec ayant touché une rente d'invalidité	
Mme Christine Labrie	3492
M. Eric Girard	3493
Mme Christine Labrie	3493
M. Eric Girard	3493
Mme Christine Labrie	3494
M. Eric Girard	3494
Impact de la hausse des frais de scolarité pour les étudiants hors Québec sur certains programmes sportifs de l'Université Bishop's	
M. Enrico Ciccone	3494
M. Jean-François Roberge	3494
Votes reportés	
Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement de renoncer aux modifications proposées aux frais de scolarité imposés aux étudiants canadiens non-résidents du Québec	3495
Motions sans préavis	3495
Rétirer que la nation québécoise possède le droit de décider seule de son avenir politique et d'assurer la protection et le développement de sa personnalité distincte	3495
Mise aux voix	3495
Avis touchant les travaux des commissions	3497

Table des matières (suite)

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	3497
Affaires du jour	3498
Ajournement	3499

Le jeudi 2 novembre 2023 — Vol. 47 N° 76

(Neuf heures quarante minutes)

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Bon jeudi. Vous pouvez vous asseoir.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Nous allons débiter nos travaux à la rubrique de déclarations de députés, et je cède la parole à Mme la députée d'Iberville.

Féliciter l'entreprise Serres Saint-Anne inc., récipiendaire de la bourse AgrEauresponsible or Desjardins

Mme Audrey Bogemans

Mme Bogemans : Merci beaucoup, Mme la Présidente. L'agriculture sous toutes ses formes est un élément clé du dynamisme économique de chez nous, et aujourd'hui je tiens à souligner les réflexions sur le développement durable et l'investissement en innovation d'un horticulteur chevronné du comté d'Iberville, M. Hervé Barjol, qui est, d'ailleurs, dans nos tribunes aujourd'hui avec sa femme.

Il est la relève établie des Serres Sainte-Anne à Saint-Alexandre. L'entreprise agricole se démarque par l'amélioration continue des processus et pratique l'intérêt d'augmenter la qualité du travail de toute son équipe, tout en prenant part à l'atténuation de l'impact environnemental de sa production.

M. Barjol s'est vu remettre la bourse AgrEauresponsible or Desjardins pour un projet exceptionnel de mise en place de systèmes pour la prévention de la qualité et de la quantité d'eau utilisée sur place. Il n'y a pas à dire, ça fonctionne, parce qu'ils réussissent à économiser minimum 50 % de leur eau en comparaison avec les méthodes conventionnelles d'arrosage.

Merci, M. Barjol, de vous investir dans un futur plus vert et plus performant.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Je serais prête à céder la parole à Mme la députée de Huntingdon.

Rendre hommage à Mme Marie-Ève Dupont

Mme Carole Mallette

Mme Mallette : Merci, Mme la Présidente. Marie-Ève Dupont, propriétaire de l'entreprise Le Marinier, à Napierville, a lancé son commerce en 2019 à même le salon et la salle à manger de la maison ancestrale qui appartenait à son grand-père.

Marie-Ève met en valeur différents fruits et légumes de notre région, notamment les surplus des agriculteurs qui auraient été perdus dans nos champs, en les transformant en marinades. Elle s'inspire de femmes des municipalités des Jardins-de-Napierville. On peut penser au ketchup de blé d'Inde de feu Mme Aline Lécuyer, de Saint-Édouard. Quel bel héritage!

Marie-Ève offre également son local aux autres producteurs et artisans qui désirent faire connaître leurs produits. On y retrouve, entre autres, les thés des Effeuilleuses, herboristes de Sainte-Clotilde, et du sel d'ail de chez Gus et chlorophylle, à Saint-Cyprien.

Marie-Ève est une excellente ambassadrice de nos produits locaux. Son entreprise est couronnée de succès, et son esprit collaboratif mérite d'être salué. Merci, Marie-Ève, et longue vie au Marinier de Napierville! Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Je suis prête à céder la parole à M. le député de Laurier-Dorion.

Souligner la mobilisation de parents de la circonscription de Laurier-Dorion pour empêcher la fermeture de la Garderie Kidz inc.

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, j'aimerais souligner l'important travail de la Garderie Kidz, installée dans ma circonscription depuis 2008.

La Garderie Kidz, c'est un milieu de vie où l'amour et le respect des enfants sont conjugués à une bonne connaissance des caractéristiques du développement des tout-petits ainsi qu'à la maîtrise des techniques d'intervention éducative.

C'est avec beaucoup de tristesse que ma communauté a appris, la semaine dernière, que cette garderie pourrait fermer ses portes pour des raisons financières, et ce, malgré l'excellent travail de la directrice, Mme Beatriz Adame, et de son équipe.

Pour cette raison, les parents de Laurier-Dorion se sont mobilisés afin de soutenir la direction et essayer de sauver cette institution qui est si chère à notre communauté. Depuis une semaine, je reçois de nombreux messages touchants des parents qui témoignent de la grande qualité du travail de l'équipe de la Garderie Kidz et qui s'inquiètent profondément de l'avenir de celle-ci.

J'aimerais donc apporter mon appui aux démarches entamées par la direction pour que cette garderie puisse être transformée en centre de la petite enfance, CPE, et pour que les enfants ne soient pas déracinés de leur milieu de vie. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. M. le député de Gaspé, la parole est à vous.

Souligner le 25e anniversaire du parc éolien Le Nordais

M. Stéphane Sainte-Croix

M. Sainte-Croix : Merci, Mme la Présidente. En décembre prochain, la Gaspésie fêtera les 25 ans du premier parc éolien implanté au Québec.

Situé à Cap-Chat et dans la MRC de La Matanie, Le Nordais a fait de notre région l'épicentre de l'éolien dans la province.

Cette décision historique a permis l'émergence d'une nouvelle filière industrielle et énergétique, elle a encouragé de grands joueurs de l'industrie à s'implanter chez nous, comme LM Wind Power ou Ganex, spécialistes de l'optimisation et de la surveillance des sites de production. Elle a permis le développement d'une expertise régionale à travers des centres de recherche comme Nergica. Elle a également permis l'émergence d'entreprises comme Kuma Brakes, qui fabrique des plaquettes de frein ultraperformantes pour les applications industrielles.

Enfin, elle a conduit nos municipalités à devenir des partenaires dans le développement de la filière, une décision qui leur a permis de diversifier leurs revenus et de s'ériger en modèle pour d'autres.

Toutes ces retombées, Mme la Présidente, découlent de cette aventure qui s'est amorcée il y a 25 ans avec la mise en service du Nordais, premier jalon de l'industrie éolienne au Québec.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Je suis prête à céder la parole à Mme la députée de Notre-Dame-de-Grâce.

Souligner la fermeture de Magazine Montréal Families Inc.

Mme Désirée McGraw

Mme McGraw : Merci, Mme la Présidente. En début de semaine, le *Magazine Montréal Families*, c'est une institution à Montréal, basée à Notre-Dame-de-Grâce, a annoncé qu'il mettait fin à ses activités après 25 ans d'existence. En tant que parent et lectrice de longue date, je suis particulièrement triste de voir cette entreprise locale fermer ses portes.

Since 1998, *Montréal Families* has been providing local information and professional advice to enhance all aspects of parenting and family life. Their newsletters have helped me navigate the myriad challenges of being a mother with three boys and made me feel connected to all the other Montreal families facing similar situations.

Je pense qu'il est important de souligner le rôle vital que jouent nos PME, et nous devons faire plus pour les soutenir.

I want to extend my most heartfelt thanks to Kelly Wilton and Debbie Kellerman for producing such an incredible resource for our community for 25 years. It really was the little magazine that could.

Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Nous poursuivons avec Mme la députée de Marie-Victorin.

Souligner le travail de l'organisme Place à l'emploi

Mme Shirley Dorismond

Mme Dorismond : Merci, Mme la Présidente. Je souligne la présence de la coordonnatrice, son équipe, et des usagers de la Place à l'emploi de Marie-Victorin dans les tribunes.

Place à l'emploi, c'est une organisation dévouée, engagée à aider toutes les personnes à développer leur plein potentiel professionnel avec son équipe multidisciplinaire, compétente et bienveillante.

Se trouver dans une situation où on est en remise en question, où on se sent perdu ou même au pied du mur, sans savoir quel chemin prendre, c'est là que Place à l'emploi rentre en jeu. Elle est là pour nous guider, nous soutenir et de nous encourager.

Merci de donner à ces gens de l'espoir, la confiance nécessaire pour poursuivre leurs rêves, peu important leurs choix professionnels. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Je cède la parole à M. le député de Joliette.

**Féliciter M. Anthony Battah pour sa course
pour la protection du papillon monarque**

M. François St-Louis

M. St-Louis : Merci, Mme la Présidente. Je tiens à souligner, aujourd'hui, l'accomplissement exceptionnel de M. Anthony Battah.

Ce Joliettain d'origine a quitté Montréal il y a plus de 90 jours, et, à raison de 50 kilomètres par jour depuis son départ, cet ultramarathonien aura parcouru les 4 500 kilomètres qui séparent Montréal de la Réserve de biosphère du papillon monarque, située environ à 100 kilomètres au nord de Mexico. Sa quête, Mme la Présidente : amasser 4,5 millions de dollars afin de créer et d'assurer à cet important pollinisateur un habitat favorable tout au long de son corridor migratoire.

Très peu de gens, Mme la Présidente, peuvent se vanter de connaître quelqu'un qui aura parcouru un marathon par jour durant 90 jours afin de sauver le monarque et la biodiversité.

Anthony, ta cause est noble et tes efforts sont extraordinaires. Nous ne pouvons que rester admiratifs devant un tel exploit.

Pour ceux et celles qui voudraient contribuer à l'atteinte de son objectif, laissez parler votre cœur, il est encore temps pour vous de donner. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. M. le député de Saint-Jean, la parole est à vous.

Rendre hommage à M. Marc-André Paillé

M. Louis Lemieux

M. Lemieux : Mme la Présidente, je veux rendre hommage à quelqu'un que tout le monde connaissait chez nous, et qui était bien connu au Québec dans le milieu de la course de sentier, et qui nous a quittés beaucoup trop tôt, à l'âge de 44 ans.

Celui que je surnomme l'homme aux 100 projets, Marc-André Paillé, un athlète qui se définissait lui-même comme un touche-à-tout du plein air, est décédé subitement, il y a quelques jours, dans son sentier préféré, celui du mont Saint-Grégoire, qui était son terrain de jeu de prédilection.

Marc-André était un grand sportif et un entraîneur dont l'énergie et la détermination étaient peu communes et particulièrement communicatives. Marc-André Paillé était de toutes les causes et il rivalisait d'imagination pour aider en repoussant nos limites et les siennes avec, par exemple, ses 12 Travaux de Marc-André, pour réaliser, pour ses 40 ans, 12 défis sportifs d'envergure en 12 mois pour amasser des fonds pour notre clinique de pédiatrie sociale.

Salut, Marc-André Paillé, et merci pour tout au nom de tous tes concitoyens du comté de Saint-Jean.

• (9 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Nous poursuivons avec Mme la députée de Roberval.

Souligner la Semaine nationale des personnes proches aidantes

Mme Nancy Guillemette

Mme Guillemette : Merci, Mme la Présidente. Du 5 au 11 novembre a lieu la Semaine nationale des personnes proches aidantes, sous le thème *Ensemble cultivons l'humain*.

C'est l'occasion de mettre en valeur le rôle essentiel des proches aidants, autant pour les aider que pour toute notre société. Il est important de les reconnaître et de les soutenir à leur tour. Nous avons entrepris un grand virage en soutien à domicile, mais, pour que ça fonctionne, nous avons besoin d'eux. Nous avons la responsabilité de les soutenir à notre tour.

Je joins donc ma voix à celle de ma collègue députée de Soulanges et adjointe parlementaire de la ministre responsable des Aînés ainsi que celle de la ministre pour souligner l'apport inestimable des 1,5 million de personnes qui se dévouent pour un être cher. Bravo! Et surtout, surtout, un grand merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Nous poursuivons avec Mme la députée de Rimouski.

Souligner l'exploit de M. Mathis Bourbonnais

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : Merci, Mme la Présidente. Je tiens à souligner l'exploit du Rimouskois Mathis Bourbonnais, qui a relevé son plus grand défi sportif en eau libre le 12 août dernier.

L'athlète de 18 ans a traversé le lac Témiscouata à la nage en parcourant presque l'équivalent d'un marathon, soit 38,2 kilomètres, le tout en moins de 10 heures. Le natif de Rimouski n'en est pas à ses premiers faits d'armes au lac Témiscouata. Déjà, l'an dernier, il était devenu le premier nageur à y parcourir 32 kilomètres à la nage.

Durant le défi, le Rimouskois était suivi par plusieurs embarcations, grâce auxquelles il pouvait s'hydrater et s'alimenter tout au long de son périple de 9 h 45 min. Pour conclure le tout en beauté, notre athlète a même profité de

l'occasion afin de lancer une collecte de fonds pour Leucan et se faire raser les cheveux, ce qui lui a permis d'amasser 8 228,11 \$ pour la cause.

Mathis, autant dans l'eau que sur la terre ferme, tu es un exemple de persévérance et de compassion. C'est toute la région du Bas-Saint-Laurent qui est fière de toi. Bravo!

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Je cède la parole à Mme la députée de Champlain.

**Souligner le 25e anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi Mékinac et
du Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières—MRC des Chenaux**

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Merci, Mme la Présidente. Donc, je profite de l'occasion, aujourd'hui, pour souligner le 25e anniversaire des deux carrefours jeunesse-emploi du comté de Champlain, celui de Trois-Rivières et MRC des Chenaux ainsi que celui de Mékinac.

Depuis 25 ans, ce sont des centaines de professionnels passionnés qui ont aidé plusieurs milliers de jeunes de 16 à 35 ans à trouver leur place dans la société et à entrer sur le marché du travail avec confiance.

À titre d'exemple, le CJE de Trois-Rivières et MRC des Chenaux réalise des activités de sensibilisation à la participation citoyenne, en plus d'offrir des ateliers de formation.

De son côté, le CJE de Mékinac propose l'opération Mékinac j'embauche, qui vise à soutenir les entreprises dans leur recherche d'employés.

Je tiens à saluer particulièrement leurs directeurs généraux respectifs, Sébastien Morin et Guy Veillette, ainsi que leurs équipes respectives. Bravo pour votre excellent travail! Vous avez à coeur la réussite des jeunes de la région et vous faites la différence. C'est un bonheur de vous accompagner. Bon 25e anniversaire!

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Pour conclure cette rubrique, je cède la parole à Mme la députée de Bourassa-Sauvé.

Souligner le 35e anniversaire de la Fondation de la visite

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. Il me fait plaisir de souligner le 35e anniversaire de la Fondation de la visite, un organisme de Montréal-Nord qui, grâce à son équipe, ses partenaires, ses bénévoles, crée un écosystème de coopération solide pour les enfants et leurs familles.

Fondée en 1988, la Fondation de la visite répondait, à l'époque, tout comme aujourd'hui, à un besoin criant de réduction et de prévention de la négligence à l'égard des enfants. Leur approche, axée sur la valorisation de la parentalité et sur l'entraide communautaire, se traduit par des accompagnements, des visites à domicile, des activités de regroupement et des trousseaux de naissance. La Fondation de la visite représente 12 941 familles visitées, 21 127 enfants accompagnés et 3 744 trousseaux de naissance remis.

Merci à la Fondation de la visite pour votre disponibilité et votre bienveillance. Félicitations pour votre 35e anniversaire, et bonne chance pour la suite. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Cela met fin à la rubrique de déclarations de députés. Et je cède...

Et je suspends les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 55)

(Reprise à 10 h 03)

La Présidente : Bonjour, tout le monde.

Mmes et MM. les députés, c'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Fabien Roy, député de Beauce en 1970 puis de Beauce-Sud de 1973 à 1979. Alors, nous allons nous recueillir quelques instants en ayant une pensée particulière pour sa famille et ses proches.

Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

**Présence de M. Luc Fortin, ex-parlementaire
de l'Assemblée nationale**

J'ai le plaisir de souligner aujourd'hui la présence, dans les tribunes, de M. Luc Fortin, ancien député de Sherbrooke. Nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi

À la rubrique Présentation de projets de loi, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Bonjour, Mme la Présidente. Je vous demande d'appeler l'article a du feuillet, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 39

La Présidente : À l'article a du feuillet, Mme la ministre des Affaires municipales présente le projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives. Mme la ministre.

Mme Andrée Laforest

Mme Laforest : Oui. Alors, merci, Mme la Présidente. C'est le projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.

Alors, ce projet de loi intègre dans la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire les règles applicables au partage avec les municipalités d'une partie de la croissance des revenus de la taxe de vente du Québec.

De plus, le projet de loi octroie aux municipalités divers pouvoirs en matière de taxation foncière. Plus précisément, il permet aux municipalités d'établir des sous-catégories d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle, de hausser le taux maximal pouvant être fixé à l'égard de la catégorie des terrains vagues desservis et de diviser leur territoire en secteurs aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale. Il leur octroie aussi le pouvoir d'imposer une taxe basée sur la valeur foncière à l'égard des immeubles comportant un logement vacant ou sous-utilisé à des fins d'habitation et celui de permettre l'étalement du paiement du droit sur les mutations immobilières.

Le projet de loi prévoit qu'un règlement ministériel peut encadrer le prélèvement, par les municipalités locales, des contributions exigées pour la délivrance de certains permis ou de certains certificats, notamment en déterminant les catégories d'interventions pouvant être assujetties au paiement d'une contribution et celles des infrastructures ou des équipements pouvant être financées par ces contributions.

Le projet de loi permet à une municipalité régionale de comté de posséder des immeubles à des fins de réserve foncière et d'habitation et permet aux municipalités locales de s'entendre entre elles pour se partager certains revenus. En outre, il modifie l'affectation du Fonds régions et ruralité et prévoit certains cas dans lesquels les documents rassemblés ou préparés par l'évaluateur en vue de la confection ou de la tenue à jour du rôle peuvent être consultés ou utilisés.

Le projet de loi prolonge jusqu'en 2027 le pouvoir des municipalités locales et des municipalités régionales de comté de fournir de l'aide financière visant à soutenir les entreprises de leur territoire. Il prolonge jusqu'en 2032 le pouvoir des municipalités locales de fournir de l'aide financière visant à favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles et accorde aux municipalités régionales de comté ce même pouvoir.

Le projet de loi modifie la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation afin de préciser les pouvoirs permettant au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie d'accompagner et de soutenir financièrement des organismes municipaux en matière de développement économique régional.

Le projet de loi prévoit certaines situations dans lesquelles un élu ou un employé municipal ne devient pas inhabile du fait que la municipalité conclut un contrat dans lequel il a un intérêt.

Finalement, le projet de loi contient des dispositions transitoires et finales.

Alors, merci beaucoup, Mme la Présidente.

(Applaudissements)

La Présidente : Je vous rappelle qu'à ce stade-ci les députés ont le droit d'applaudir. Je reconnais M. le leader de l'opposition officielle.

M. Derraji : ...applaudissements. Mme la Présidente, nous souhaitons la tenue de consultations particulières sur ce projet de loi.

La Présidente : M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Ce sera avec plaisir, de recevoir les groupes des oppositions, Mme la Présidente.

Mise aux voix

La Présidente : Est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi?

Des voix : Adopté.

La Présidente : Adopté.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le ministre de l'Éducation.

M. Drainville : Merci, Mme la Présidente. Alors, permettez-moi de déposer le bilan de la mise en oeuvre et la reddition de comptes 2022-2023 de la maternelle quatre ans à temps plein. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé. M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, je dépose les réponses du gouvernement aux questions inscrites au feuillet le 17 octobre 2023 par le député de Jean-Lesage et par le député de Maurice-Richard.

Je dépose également la réponse du gouvernement à la pétition déposée en Chambre le 27 septembre 2023 par la députée de Saint-Laurent. Merci, Mme la Présidente.

• (10 h 10) •

La Présidente : Ces documents sont déposés.

Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Il n'y a pas de pétitions.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Et je vous avise qu'après la période de questions et de réponses orales sera tenu le vote reporté sur la motion de Mme la députée de Saint-Laurent débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant rendus à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole, en question principale, au chef de l'opposition officielle.

Utilisation des surplus budgétaires

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, on le sait, le gouvernement est incapable, dans sa sixième année, incapable de livrer les services, parce qu'il a dépensé, dépensé, arrosé, arrosé.

Le gouvernement fait face à un front commun. Il y aura des journées de grève la semaine prochaine. Éric Gingras, président de la CSQ, le dit : «On n'attire pas les employés, on ne les garde pas, les salaires ne sont plus compétitifs.» C'est un vote de grève à 95 %. Et les citoyens, citoyennes, les patients, celles et ceux qui bénéficient des services, mais, sous la CAQ, en nombre et en quantité insuffisante, vont se cogner le nez sur la porte à cause de l'incapacité du gouvernement de déposer des offres qui soient bien accueillies.

Ça fait un an qu'ils sont en négociation, ça fait sept mois que les conventions sont échues, et la seule ambition de la présidente du Conseil du trésor, je la cite, c'est d'essayer d'avoir une possibilité de dégager une entente avec un ou plusieurs des syndicats «d'ici la fin de l'année». C'est tout à fait inacceptable.

Le Parti libéral du Québec avait laissé à la CAQ une cagnotte de 7 milliards de dollars, de l'argent des Québécoises et Québécois, dans les coffres. Ils ont dépensé, dépensé, arrosé, arrosé. Le ministre de l'Économie, hier, a dit, dans un des dossiers : «...il faut faire attention dans le contexte budgétaire dans lequel nous sommes présentement.» Tiens, tiens! La vice-première ministre dit : «Si on met l'argent dans le déficit de transport, je le prends où? Je coupe où? Dans le logement? Dans les services publics? Dans la santé publique?»

Le gouvernement, qui a dépensé, dépensé, peut-tout au moins, aujourd'hui, dire merci au Parti libéral du Québec?

Des voix : ...

La Présidente : S'il vous plaît! Pas de commentaire. La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, je ne reconnais plus le Parti libéral du Québec. Depuis cinq ans, Mme la Présidente, on a baissé de façon importante les taxes scolaires, on a donné un crédit d'impôt de 2 000 \$ pour les personnes de 70 ans et plus, au moment où l'inflation était très élevée on a donné un premier chèque de 500 \$ puis ensuite un chèque de 400 \$ à 600 \$, selon le revenu, là — plus le revenu était bas, plus le montant était élevé — et le chef de l'opposition officielle appelle ça arroser. Comme si les Québécois ne méritaient pas qu'on les aide, surtout dans une période où l'inflation est à un niveau record.

Maintenant, Mme la Présidente, revenons sur les offres salariales. On offre, actuellement, au demi-million d'employés de l'État d'augmenter la masse salariale de 14,8 %. Contrairement au Parti libéral, qui n'a jamais, dans son histoire, fait d'offre différenciée, nous, on offre, par exemple, aux psychologues une augmentation de 25 %, aux infirmières à temps plein de nuit, de 17,3 %. Donc, Mme la Présidente, l'objectif de nos offres aussi, c'est d'améliorer les services aux Québécois. Ça prend du courage. Ça prend du courage pour négocier avec des syndicats qui ont été habitués, entre autres par le Parti libéral, à faire du mur-à-mur.

La Présidente : En terminant.

M. Legault : Donc, Mme la Présidente, on travaille pour les Québécois.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, la CAQ a mal géré. Aujourd'hui, ils n'ont plus d'argent.

Je vais citer, le 11 mars 2020, alors qu'il était animateur de radio, l'actuel ministre de l'Éducation : «Ils ont tellement d'argent. Ils dépensent. Ils arrosent, ils arrosent, ils arrosent, à gauche, à droite, partout. Ils dépensent, ils dépensent. Une fois qu'ils ont tout dépensé cet argent-là, il reste 2,7 milliards pour mettre dans le Fonds des générations. En tout cas, merci, M. Leitão, merci, M. Coiteux, merci, M. Couillard.»

Reconnaît-il que le Parti libéral du Québec a fait un bon travail?

Des voix : ...

La Présidente : Pas de commentaire après les questions ni les réponses. La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, je vais mettre au défi le chef de l'opposition officielle de me nommer une dépense, pas 50, une dépense, une réduction d'impôt, un geste qui a été posé par la CAQ que le Parti libéral n'aurait pas fait. Qu'il nous donne un exemple.

Des voix : ...

La Présidente : S'il vous plaît! Deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Le 500 \$ à ceux qui gagnent 100 000 \$, le 400 \$, rebelote, à ceux qui gagnent 100 000 \$, reconnaissez donc que vous aviez l'argent puis que vous l'avez tout dépensé.

Et son candidat vedette dans Groulx, le 14 mai 2018, disait, l'actuel ministre des Finances, je le cite : «Ça n'aurait pas été complètement farfelu que j'aille [au] Parti libéral. Il s'est fait du bon travail là.»

Alors, reconnaît-il que l'argent qu'on lui a laissé — c'est des milliards — il l'a dépensé, arrosé, dépensé, dépensé, comme le ministre de l'Éducation? Est-il d'accord avec son ministre des Finances?

La Présidente : Alors, je vous rappelle qu'on s'adresse à la présidence. La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, je suis content que le chef de l'opposition officielle relève mon défi. Ce qu'il vient de nous dire, c'est que, le 500 \$ qu'on a donné aux personnes qui ont des revenus entre zéro et 100 000 \$, il n'était pas d'accord avec ça. Je vous ferais remarquer, là, qu'il y a des enseignants, il y a des infirmières dans ces gens-là, il y a des gens qui ont deux enfants, trois enfants. Comment définit-il les personnes qui méritaient le 500 \$? À quel niveau il aurait arrêté, lui? Est-ce qu'il pourrait être plus précis dans son désaccord?

Des voix : ...

La Présidente : On a écouté les questions, on écoute la réponse. Je vous entends, je ne veux pas tous vous nommer. Troisième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, gouverner, c'est faire des choix. Celles et ceux qui sont en liste d'attente pour une place en service de garde, il va-tu leur envoyer un chèque de 500 \$? Celles et ceux qui sont en attente d'une chirurgie depuis plus d'un an, va-t-il envoyer un chèque de 500 \$?

On a toujours dit qu'il faut aider les plus vulnérables de notre société de façon structurante et récurrente, ce qu'il n'a pas fait. Du 7 milliards, il y a 6,7 milliards qui a été envoyé en chèques, qui est déjà dépensé, alors qu'il aurait pu investir des sommes de façon beaucoup plus ciblée pour nos plus vulnérables. Il a échoué. C'est l'échec caquiste.

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, ce qu'on oublie de dire le chef de l'opposition officielle, c'est que non seulement on a aidé les Québécois de la classe moyenne, mais on a fait des investissements records dans le budget de la santé. Pourquoi? Pour corriger les erreurs.

Le chef de l'opposition officielle vient de parler de Carlos Leitão. Qu'est-ce qu'il a dit, Carlos Leitão? Qu'il était gêné, qu'il avait honte des coupures qui ont été faites par son gouvernement en santé. C'est ça qu'il dit, M. Leitão.

La Présidente : En question principale, je reconnais la députée de Westmount—Saint-Louis. On l'écoute.

Conditions de travail des éducatrices en service de garde**Mme Jennifer Maccarone**

Mme Maccarone : Mme la Présidente, hier, la CAQ a publié un projet de règlement qui repousse le retour à la normale du ratio d'éducatrices qualifiées de trois ans. C'est un recul, un constat d'échec, un nivellement par le bas.

Dans les dernières années, la CAQ a beaucoup parlé, mais les résultats ne suivent pas. On a tenté d'attirer des éducatrices, mais on n'a rien fait pour retenir celles qui sont là, qui tiennent le réseau à bout de bras. Les décisions de la CAQ, ça leur fait mal à elles. Elles sont à bout de souffle, épuisées, non valorisées. Des décisions comme celle de repousser de trois ans le retour à la normale du ratio, ça dévalorise la profession et ça affecte directement les enfants.

Une éducatrice qualifiée, ça dépiste des retards de langage, ça constate des retards de développement, ça stimule le développement d'un enfant. Une éducatrice qualifiée, ce n'est pas une gardienne, c'est le cœur du développement de la petite enfance.

Aujourd'hui, les éducatrices lancent un cri du cœur. Est-ce que le gouvernement va corriger le tir?

La Présidente : La réponse de la ministre de la Famille.

Mme Suzanne Roy

Mme Roy (Verchères) : Alors, merci, Mme la Présidente. On fait face, à l'intérieur du réseau, à deux grands défis, celui de la pénurie de main-d'œuvre, donc on a mis beaucoup d'initiatives en place pour s'assurer, justement, de pouvoir former de plus en plus d'éducatrices et d'éducateurs à la petite enfance, on a un deuxième défi, aussi, extrêmement important, celui de compléter le réseau. D'ailleurs, on bat des records de tous les temps dans la création de nouvelles places en service de garde éducatif à l'enfance, et c'est 20 500 places subventionnées, maintenant, de plus, disponibles. Donc, oui, ça demande des éducatrices, et ce que l'on fait, c'est de reporter l'échéancier pour le nombre d'éducatrices qualifiées. Elles font un travail extraordinaire, extrêmement important, et les parents souhaitent, justement, pouvoir avoir accès aux services de garde éducatifs à l'enfance. On ne souhaite pas vivre des bris de service. Donc, le fait de retarder l'échéancier et de permettre, justement...

La Présidente : En terminant.

Mme Roy (Verchères) : ...une éducatrice qualifiée sur deux assure aux parents d'avoir des places.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Jennifer Maccarone

Mme Maccarone : ...on parle quand même de trois ans. Les éducatrices dans le réseau sont épuisées. Pendant que la CAQ repousse son échéance pour avoir un nombre suffisant d'éducatrices qualifiées, pour ces femmes, c'est le signal que l'aide promise n'arrivera pas. Ça veut dire que, pour les trois prochaines années, eux, ils doivent compenser la perte d'expertise et augmenter leur charge de travail. Le gouvernement caquiste n'a pas valorisé la profession des éducatrices, il les a laissés tomber.

Est-ce que la ministre est consciente de l'impact de son projet de règlement sur les ratios?

La Présidente : Mme la ministre.

Mme Suzanne Roy

Mme Roy (Verchères) : Merci, Mme la Présidente. Nous avons mis en œuvre, justement, plusieurs alternatives pour s'assurer d'avoir de plus en plus d'éducatrices qualifiées dans le réseau, parce que, justement, on est très conscients de la valeur du travail des éducatrices, des éducateurs dans notre réseau. Ça prend trois ans... Oui, l'échéancier est retardé de trois ans. Ça prend trois ans, faire un D.E.C. pour devenir éducatrice à la petite enfance. On a plusieurs autres alternatives en même temps, travail-études, reconnaissance des acquis. On met tout en œuvre pour que les parents puissent obtenir des services...

La Présidente : En terminant.

Mme Roy (Verchères) : ...et ça vient avec le développement du réseau pour répondre aux besoins.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Jennifer Maccarone

Mme Maccarone : Alors, la ministre a une responsabilité d'avouer que cette décision aura des lourdes conséquences : diminution de la qualité de services, dévalorisation de la profession, risque d'augmentation du nombre de départs des éducatrices qualifiées. Une décision qui pénalise les éducatrices mais encore plus les enfants et les familles.

Le gouvernement ne se donne pas les moyens de réussir. C'est, encore une fois, la mauvaise gestion du budget. Et ça, ça ne réglera pas, avec un chèque de 500 \$.

• (10 h 20) •

La Présidente : Mme la ministre.

Mme Suzanne Roy

Mme Roy (Verchères) : Merci, Mme la Présidente. Ce que veulent les parents au Québec, c'est pouvoir, justement, avoir des places subventionnées pour leurs enfants, des places de qualité dans un service éducatif de garde au Québec. Nous avons développé, en installation, plus de 12 000 places. Depuis des décennies, les milieux familiaux étaient en décroissance. Aujourd'hui, on s'en va vers 5 000 nouvelles places créées. Donc, en plus d'avoir arrêté l'hémorragie, ce sont de nouvelles places créées pour les familles du Québec. Et, comme gouvernement responsable, ce que l'on fait, c'est que l'on s'assure qu'il n'y aura pas de bris de service, qu'on va continuer à développer le réseau...

La Présidente : En terminant.

Mme Roy (Verchères) : ...tel qu'on s'y est engagés.

La Présidente : En question principale, je reconnais la députée de Saint-Laurent. La parole est à vous.

Mesures pour lutter contre la violence en milieu scolaire

Mme Marwah Rizqy

Mme Rizqy : Vendredi dernier, le ministre de l'Éducation a déposé son plan pour lutter contre les violences à l'école, un plan, pour l'enjeu le plus prioritaire quand on parle avec les gens du réseau de l'éducation. Le Parti libéral du Québec, nous avons déposé les données sur cet enjeu, l'avant puis l'après-pandémie. Dans son plan, qu'est-ce qu'il dit? Nous allons documenter la situation. On a déjà fait le travail pour vous, elle est documentée. Quand vous dites que vous ne connaissez pas le portrait, je vous ai déposé déjà tous les actes de violence qui ont mené à un arrêt de travail approuvé par la CNESST, 724. Ça, c'était juste pour l'année passée.

Dans votre fameux plan, pas un sou supplémentaire. Un gouvernement qui a hérité de 7 milliards de dollars, pas capable d'ajouter 1 \$ supplémentaire pour lutter contre les violences dans les écoles, mais il est capable de trouver 55 millions de dollars pour les baleines gonflables. Le sens des priorités.

La Présidente : La réponse du ministre de l'Éducation.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Bien, d'abord, Mme la Présidente, soyons factuels : 30 millions sur cinq ans, pour le plan, c'est ce que nous avons annoncé.

Par ailleurs, Mme la Présidente, c'est vrai qu'il y a des chiffres qui existent sur le nombre d'actes de violence et d'intimidation qui sont commis dans les écoles. Alors, ça fait partie des rapports annuels des centres de services. Le problème, Mme la Présidente, c'est que les centres de services ne rapportent pas l'information de la même manière, tellement que, dans certains cas, on ne peut pas utiliser l'information, parce que la façon de la rapporter et de la recenser n'est pas comparable à la manière avec laquelle un autre centre de services à côté la recense, la rapporte.

Alors, ce qu'on a annoncé, Mme la Présidente, vendredi dernier, et ça a été, d'ailleurs, salué par nombre d'intervenants dans le milieu scolaire, c'est qu'on va s'assurer, justement, de bien documenter, de s'assurer que le questionnaire auquel vont répondre les centres de services sera le même pour tout le monde, de la même manière, Mme la Présidente, qu'on va s'assurer que le plan de lutte contre la violence et l'intimidation soit effectivement le même. Alors, les réponses, évidemment, vont varier selon les réalités locales...

La Présidente : En terminant.

M. Drainville : ...mais on va s'assurer qu'il y ait un bon plan pour tout le monde et on va pouvoir comparer les données.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Marwah Rizqy

Mme Rizqy : Le 1er février 2023, je vous ai déjà dit qu'on avait un problème au niveau de la définition puis je vous ai invité à écrire une définition. Dans votre plan de 677 mots, il n'y a toujours pas la définition. Donc, neuf mois plus tard, vous n'êtes toujours pas capable de définir c'est quoi, un acte de violence, alors que, déjà, ça existe dans différentes écoles, ça a été défini. Vous pouvez juste peut-être les prendre puis faire une belle formulation.

On peut même l'écrire pour vous. On vous l'a proposé, mais vous m'avez répondu : On peut se rencontrer après les fêtes. Moi, je suis disponible maintenant.

La Présidente : Je vous rappelle, Mme la députée, qu'on s'adresse à la présidence. La réponse du ministre.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Oui. Mme la Présidente, on va s'asseoir avec les personnes qui travaillent dans le milieu scolaire et on va s'assurer, justement, que ce plan-là atterrisse correctement et qu'il soit mis en oeuvre correctement. J'ai déjà annoncé, vendredi dernier, Mme la Présidente, que nous allions réunir les représentants des écoles, des centres de services, les représentants des enseignants, les représentants des parents. J'ai même, jeudi dernier, à la fin de la commission parlementaire sur 23, invité la députée de Saint-Laurent à participer à cette rencontre, avec la députée de Mercier et celui de Matane, s'ils le souhaitent. On est très ouverts. On est très collaboratifs. On est des gens de bonne volonté.

La Présidente : En terminant.

M. Drainville : On va s'asseoir tout le monde ensemble. On va s'assurer que le plan fonctionne.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Marwah Rizqy

Mme Rizqy : Lors de l'interpellation du 24 mars, je vous ai demandé qu'on s'assoie ensemble, vous m'avez dit : Je vais faire un plan, vous pourrez le critiquer après. J'ai dit : Bien, mon objectif, c'est de ne pas le critiquer puis de vous aider à l'écrire ensemble.

Moi, après les fêtes, c'est un petit peu trop tard, je vais vous dire pourquoi : depuis juste la rentrée scolaire, 19 septembre, un ado poignardé à Félix-Leclerc... deux ados poignardés; 23 septembre, un autre ado de 16 ans poignardé; 6 octobre, un autre ado agresse son professeur; 23 octobre, 15 ans, un ado, encore, poignardé.

Vous allez attendre combien de temps avant d'agir? Ça commence, là, à vraiment être urgent. Sentez-vous l'urgence, vous autres?

La Présidente : Alors, voilà, la question est terminée. Je vous rappelle, Mme la députée, pour la deuxième fois, qu'on s'adresse à la présidence, que ce n'est pas une discussion entre vous deux. M. le ministre, la réponse.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Et c'est justement parce qu'il y a cette violence-là, Mme la Présidente, qui nous inquiète, que nous allons travailler avec le ministère de la Sécurité publique, comme on le fait déjà. Nous allons créer, Mme la Présidente, des équipes d'intervention spécialisées pour venir en aide, justement, aux écoles qui vivent des épisodes de violence plus marqués, plus intenses. On va également, Mme la Présidente, se donner, à travers les écoles du Québec, un protocole d'urgence pour que, quand il y a des actes de violence, par exemple, des bagarres dans les cours d'école, du brasse-camarade dans les corridors, dans les cafétérias... pour qu'il y ait des équipes dans les écoles qui puissent gérer ces événements-là, notamment pour s'assurer que ça ne dégénère pas et pour préparer l'arrivée des policiers, si c'est nécessaire.

La Présidente : En terminant.

M. Drainville : C'est un plan complet, Mme la Présidente. On va s'assurer qu'il fonctionne.

Une voix : ...

La Présidente : En question principale — j'ai entendu la remarque — la parole est au député de Pontiac. On vous écoute.

Aide aux producteurs agricoles**M. André Fortin**

M. Fortin : Mme la Présidente, on a beau chercher, on a beau fouiller, on n'arrive pas à trouver les raisons pour lesquelles le ministre de l'Agriculture refuse de lancer une vraie réforme des programmes de La Financière agricole. Il y a à peine, aujourd'hui, 50 % des producteurs maraîchers qui choisissent de s'assurer par La Financière, à peine 30 % des producteurs de fraises et framboises. Ça, ça veut dire qu'il y a de nombreux producteurs, au Québec, là, qui sont à risque en ce moment. Une mauvaise tempête, puis c'est le désespoir.

En plus, on a des producteurs qui, lorsqu'ils choisissent d'investir sans l'aide du gouvernement, ils se tournent de moins en moins vers La Financière. Ils se tournent vers leur banque. Ils se tournent vers Crédit agricole Canada. Nous, notre Financière, au Québec, elle joue de moins en moins son rôle, mais le ministre, lui, il refuse encore et toujours de mettre à jour ses programmes. Il s'entête. Il repousse ça à l'année de la neige noire, Mme la Présidente.

Je vous le dis, on n'arrive pas à le comprendre. Soit il y a un manque de moyens, puis ça, c'est grave, soit il y a un manque de volonté, puis ça, c'est encore pire.

La Présidente : La réponse du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. André Lamontagne

M. Lamontagne : Bien, je suis un petit peu surpris, Mme la Présidente, du commentaire ou de la question de mon collègue, parce que ça fait trois fois qu'il m'interpelle, au cours des dernières semaines, qu'on discute de ce sujet-là, puis, les trois fois, j'ai expliqué que les travaux pour la modernisation, la mise à jour, si on veut, du Programme de l'assurance récolte étaient commencés. Alors, c'est un travail qui est fait. Ce travail-là, il se fait avec La Financière agricole, il se fait avec les différents groupes de producteurs.

Puis, ce qu'il faut comprendre aussi, Mme la Présidente, au bénéfice de mon collègue, il y a autant de programmes qu'il y a de cultures. On peut avoir un grand programme, mais en réalité il y a autant de programmes que de cultures. Alors, c'est de s'asseoir avec chacun des groupes puis de bien comprendre leur réalité, de bien comprendre les ajustements qu'ils recherchent. Il faut que, eux aussi, il y ait un travail qui se fasse à ce niveau-là. Ça fait que c'est un travail qui est commencé, puis c'est un travail qui va se compléter, Mme la Présidente.

Entre-temps, bien, écoutez, ce qui s'est passé, depuis cette année, là, il y a 67 millions de dollars qui ont été versés par l'assurance récolte, versus 15 millions l'an passé. Il y a près de 120 millions de dollars qui ont été versés dans les programmes Agri. Au moment où on se parle, il y a 70 millions de dollars qui sont disponibles pour le secteur horticole, maraîcher dans leurs programmes Agri. Alors, entre-temps...

La Présidente : En terminant.

M. Lamontagne : ...La Financière livre, La Financière met en place des liquidités pour les producteurs.

La Présidente : Première complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : La seule personne, au Québec, qui pense que cette révision-là est commencée, c'est le ministre de l'Agriculture. L'UPA continue de demander ça, l'Association des producteurs maraîchers continue de faire des pressions pour que ça commence, l'Association des producteurs de fraises et framboises n'arrête pas d'en parler au ministre, puis il n'y a rien qui bouge. Bien, si le ministre veut parler de ces programmes, voici comment les agriculteurs les nomment, ils appellent ça les agri-compliqués, tellement que ce n'est pas simple pour eux d'y avoir accès.

Pouvez-vous réparer vos programmes puis commencer ça tout de suite?

• (10 h 30) •

La Présidente : La réponse du ministre. Et on s'adresse à la présidence. M. le ministre.

M. André Lamontagne

M. Lamontagne : Écoutez, Mme la Présidente, que ce soit moi, que ce soit mon équipe, que ce soient les équipes au ministère, on est en contact, si ce n'est pas quotidiennement, c'est plusieurs fois par semaine, avec les différents groupes de producteurs puis de productrices pour bien circonscrire, aussi, leurs besoins, leurs analyses, parce que c'est... les pratiques ont pu changer, effectivement il y a des impacts des changements climatiques, qu'on a vu qui a changé. De finir par circonscrire qu'est-ce qu'on veut, comment on veut que ça travaille, c'est un travail qui doit se faire de façon commune entre La Financière, les producteurs et les productrices. Puis je veux vous assurer, Mme la Présidente, que ce travail-là est commencé. Il y a des gens qui sont assis à des tables puis qui travaillent ensemble...

La Présidente : En terminant.

M. Lamontagne : ...pour, justement, accomplir ce que mon collègue recherche.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : ...dans le court terme, là, ce dont ils ont besoin cette année, là, c'est 150 millions. Ça, ce n'est pas des milliards. On dirait, Mme la Présidente, que, pour la CAQ, les agriculteurs, c'est comme les PME, c'est trop petit. Puis, quand c'est petit, bien, on analyse, on prend notre temps, on y pense, on réfléchit, mais, quand c'est les grands, quand il y a un beau gros podium puis bien des caméras, ah! bien là on débourse puis on y va.

Mme la Présidente, le monde agricole, là, c'est à cause d'eux qu'on mange trois fois par jour, ils méritent plus qu'un ministre inintéressé.

La Présidente : Attention à vos propos. M. le ministre, la réponse.

M. André Lamontagne

M. Lamontagne : ...j'apprécie beaucoup mon collègue. Honnêtement, je ne lui tiendrai pas rigueur pour s'emporter comme ça, ce matin, dans des propos qu'il sait qu'ils ne sont pas exacts.

Je veux juste rappeler, la saison des récoltes, là, se termine. Un programme d'assurance, là, quand l'assureur reçoit la totalité des dommages, des pertes que vous avez pu avoir lorsque vous avez eu un sinistre, il est capable de s'asseoir puis, après ça, déterminer jusqu'à quel point... l'entièreté de la réparation qu'il va vous accorder. Entre-temps, Mme la Présidente, quand monsieur mon collègue parle qu'il n'y a pas d'argent, parle de 150 millions : 67 millions versés à l'ASREC, 81 millions versés à l'Agri-investissement, Agri-Québec, 33 millions, Agri-stabilité, 70 millions...

La Présidente : En terminant.

M. Lamontagne : ...de disponibles, aujourd'hui, en liquidités, plus le programme qu'on a mis en place. On est présents...

La Présidente : En question principale, je reconnais le chef du deuxième groupe d'opposition.

Lutte contre l'évasion fiscale

M. Gabriel Nadeau-Dubois

M. Nadeau-Dubois : Merci, Mme la Présidente. La CAQ a une nouvelle phrase préférée : Il n'y a plus d'argent. Il n'y a plus d'argent pour le transport en commun. Il n'y a tellement plus d'argent pour le transport en commun que le métro de Montréal risque de fermer à 11 heures le soir puis d'ouvrir juste à 9 heures les matins, la fin de semaine. On n'a pas la capacité de payer pour ça, nous dit la ministre des Transports.

Il n'y en a plus, d'argent, pour payer les travailleurs, les travailleuses des services publics, le monde qui prennent soin de nos enfants, de nos malades, qui prennent soin de notre monde, au Québec. On n'a pas la capacité de payer pour ça, disent la responsable du Conseil du trésor et le premier ministre.

Année après année, les contribuables québécois, ils paient leurs taxes, ils paient leurs impôts puis ils se demandent pourquoi l'autobus continue de passer en retard. Pourquoi ça prend encore 16 heures à l'urgence? Pourquoi il n'y a pas de prof devant la classe de ma plus vieille? Et les Québécois, les Québécoises se posent une question : Il est où, l'argent?

Ce matin, une étude révèle que 33 grosses entreprises québécoises ont planqué, tenez-vous bien, 22 milliards, 22 milliards de profits au Luxembourg pour éviter de passer par la case Revenu Québec. Ça fait qu'il est où, l'argent? Il s'envole dans les paradis fiscaux.

Est-ce que ça dérange le premier ministre? Qu'est-ce qu'il va faire pour aller chercher notre argent?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, bon, reprenons les déclarations du chef du deuxième groupe d'opposition. D'abord, le transport collectif, ma collègue a montré des tableaux, il n'y a jamais un gouvernement, dans l'histoire du Québec, qui a investi autant en transport collectif, que ce soit dans les immobilisations ou que ce soit dans le fonctionnement. Maintenant, ces agences-là sont gérées par les villes, qui doivent aussi contribuer, puis on discute, puis Québec va continuer de faire sa part.

Maintenant, Mme la Présidente, concernant les augmentations de salaire qui sont proposées au demi-million de travailleurs du gouvernement du Québec, on offre une augmentation de salaire moyenne de 14,8 % sur cinq ans, alors qu'on évalue, pour ces cinq années-là, l'inflation va être à 12,7 %. Oui, puis hier le chef du deuxième groupe d'opposition nous a dit qu'il était d'accord avec les offres différenciées. Donc, effectivement, par exemple, les psychologues, on leur

donne 25 %. Les infirmières à temps plein de nuit, on leur donne 17,3 %. Donc, je suis content qu'on soit d'accord avec cette approche-là.

Maintenant, Mme la Présidente, il n'y a personne qui aime les paradis fiscaux, personne n'aime ça, moi le premier. Je sais qu'il y a une députée, au Parti libéral, qui a travaillé beaucoup là-dessus. On n'aime pas ça. Donc, il doit y avoir des discussions entre les pays pour s'assurer de trouver des solutions à ces paradis fiscaux. Je sais que ça ne l'intéresse pas beaucoup d'aller jaser avec Ottawa, mais ça fait partie...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...des discussions qu'on a.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Gabriel Nadeau-Dubois

M. Nadeau-Dubois : Le premier ministre devrait lire ce qui a été révélé ce matin. On apprend que Northvolt, sa compagnie préférée, la compagnie qui va recevoir 7 milliards d'argent public, a une filiale au Luxembourg. Tiens, tiens!

Est-ce que le premier ministre en a parlé avec Northvolt? Quelles sont les garanties que le premier ministre a obtenu que l'argent des Québécois ne finira pas dans un paradis fiscal?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, les engagements qu'on a, c'est que l'entreprise va investir au Québec, l'entreprise va créer une des plus grandes usines pour faire des batteries pour les véhicules électriques. Et, Mme la Présidente, ça va permettre d'avoir des batteries électriques faites au Québec pour des autos comme Volvo, Audi, BMW, Porsche. Et ça s'ajoute aux ententes qu'on a faites avec GM et avec Ford. Écoutez, Mme la Présidente, quand on aide une entreprise, c'est en échange d'investissement au Québec puis de salaires payants...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...pour les Québécois.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Gabriel Nadeau-Dubois

M. Nadeau-Dubois : Tout le monde a remarqué, là, j'ai posé une question simple au premier ministre : Quelle garantie a-t-il que, les 7 milliards d'argent public, il n'y en aura pas une partie de ça qui va finir dans les paradis fiscaux? Aucune réponse. Donc, j'en conclus que le premier ministre n'a aucune garantie que notre argent, 7 milliards qu'on va mettre dans Northvolt, ne s'en ira pas dans les paradis fiscaux.

Moi, j'ai une proposition constructive à lui faire : qu'on décide ensemble, aujourd'hui, que, si une entreprise reçoit des fonds publics, elle n'a pas d'affaire dans les paradis fiscaux. Est-ce qu'il est d'accord avec moi?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Donc, Mme la Présidente, je pensais que j'avais été clair, mais je vais être encore plus clair. Northvolt s'est engagée à investir 7 milliards au Québec. Donc, pour avoir l'aide du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec, Northvolt doit investir 7 milliards au Québec, doit créer des emplois payants au Québec pour les Québécois. Je sais que Québec solidaire n'aime pas les entreprises, mais c'est comme ça, c'est comme ça qu'on crée des emplois payants pour les Québécois.

La Présidente : En question principale, je reconnais le député de Saint-Henri—Sainte-Anne. La parole est à vous.

Politique en matière d'immigration

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Merci, Mme la Présidente. Hier, la ministre de l'Immigration soutenait avoir décidé de maintenir les seuils d'immigration à 50 000 par année, en plus du Programme de l'expérience québécoise pour les diplômés. Or, quand on consulte le plan de l'immigration soumis pour 2024, force est de constater que le vrai chiffre, c'est plutôt près de 70 000. En effet, à sa planification régulière, la ministre ajoute une nouvelle catégorie pour les dossiers en inventaire pour

les gens d'affaires. Elle sous-estime également grandement le nombre attendu de diplômés admissibles, qui pourrait être près du double, selon les experts. L'an passé, en campagne électorale, le premier ministre nous disait qu'une seule personne de plus que les 50 000 pourrait entraîner le suicide de la nation québécoise. Un an plus tard, la CAQ dépose un plan à 70 000, en plein milieu des cibles prévues par Québec solidaire.

La ministre va-t-elle donner l'heure juste aux Québécois quant au nombre d'immigrants admis et va-t-elle se dissocier des propos du premier ministre?

La Présidente : La réponse de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui, Mme la Présidente. Alors, j'ai présenté, effectivement, hier, notre planification pour l'immigration pluriannuelle. Alors, nous irons de l'avant, pour les années 2024 et 2025, avec 50 000 admissions régulières pour ce qui est de l'immigration permanente, associé également à l'approche d'un PEQ — Diplômé en continu, donc, programme expérience québécoise en continu. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de cible chiffrée pour le PEQ — Diplômé. Pourquoi? Parce que ce sont des gens qui ont étudié au Québec, qui ont un diplôme québécois, donc, pour lesquels il n'y aura pas d'enjeu de reconnaissance des compétences ou d'enjeu de reconnaissance du diplôme. Ce sont des gens qui ont étudié dans un établissement d'enseignement au Québec, dans un programme en français, donc qui maîtrisent le français. Ce sont des gens qui ont déjà habité et qui habitent presque tous déjà au Québec, donc qui sont déjà en processus d'intégration, et pour lesquels il n'y aura donc pas d'enjeu d'intégration dans la société québécoise. Ce sont des gens, également, déjà logés au Québec. Donc, ils ne viennent pas solliciter davantage la capacité d'accueil du Québec.

La Présidente : En terminant.

Mme Fréchette : Est-ce que j'entends que Québec solidaire est contre ce type d'approche, d'accueil et d'intégration des étudiants?

• (10 h 40) •

La Présidente : Première complémentaire.

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Merci, Mme la Présidente. Pas du tout, Mme la ministre. Donc, voilà, c'est 70 000. Qu'elle le dise tout simplement, qu'on dise les vrais chiffres, qu'on fonctionne comme ça.

À la lecture du plan de la ministre, on constate une nouvelle catégorie, celle du rattrapage des dossiers en attente pour les gens d'affaires, notamment pour les investisseurs. Eh bien, c'est bien, la ministre se soucie enfin des dossiers en attente. Par contre, rien pour les familles qui seront séparées pendant trois ans ou plus. Au fond, si j'ai bien compris, pour bénéficier de l'écoute de la ministre, il suffit d'être millionnaire.

La Présidente : Attention aux propos. Mme la ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui, Mme la Présidente. Alors, on va de l'avant, donc, avec cette approche en matière de PEQ — Diplômé sans savoir à l'avance exactement ce qui en résultera en termes de nombre de personnes, mais puisqu'il s'agit de gens déjà au Québec, qui ont étudié ici, qui sont jeunes, donc, qui vont pouvoir intégrer le marché du travail pour plusieurs années, et qui sont prêts, en plus, à intégrer le marché du travail, et dont une grande part, également, est en région, donc, ça, c'est intéressant, parce qu'ils vont pouvoir contribuer à la vitalité des régions et à l'activité économique dans les régions également. Alors, par rapport à l'inventaire, on vide tout simplement un inventaire, au niveau des gens d'affaires, qui existait depuis plusieurs années, et dont une grande partie ne maîtrise pas le français...

La Présidente : En terminant.

Mme Fréchette : ...et c'est ce pour quoi on vide l'inventaire.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Mme la Présidente, des femmes courageuses sont venues prendre la parole ici, à l'Assemblée nationale, il y a quelques semaines. Elles ont livré des témoignages poignants sur la détresse que leur causent les délais imposés par Québec et qui les séparent de leur époux et de leurs enfants de plus en plus longtemps. La ministre s'était dite sensible à leur situation. Par contre, elle les a totalement abandonnées dans son plan. Déception. Immense déception. Elles sont dévastées. Qu'est-ce que la ministre leur répond aujourd'hui?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui, Mme la Présidente. Alors, en matière de regroupement familial, le gouvernement du Québec a eu une action forte. Si on regarde les chiffres du 1er janvier 2020 au 30 juin 2023, les regroupements familiaux ont représenté en moyenne 24 %... plus de 24 % des personnes immigrantes admises au Québec. Alors, c'est dire que le gouvernement du Québec prend avec sérieux cette responsabilité de contribuer aux regroupements familiaux. Mais il faut voir qu'il y a des inventaires considérables au fédéral. Au 2 décembre 2022, il y avait 35 000 dossiers, dans l'inventaire au fédéral, pour les regroupements familiaux. Et ce chiffre a réussi à monter. Au 2 juin dernier, il était rendu à 37 400 dossiers. Donc, voilà.

La Présidente : En terminant.

Mme Fréchette : Il faut faire également avec ces délais importants au fédéral, et on les incite à travailler pour les réduire.

La Présidente : En question principale, je reconnais le député de Matane-Matapédia.

Capacité d'accueil en matière d'immigration**M. Pascal Bérubé**

M. Bérubé : Mme la Présidente, dans la planification sur l'immigration présentée hier, il n'y a pas de mention à l'accès au logement ou aux services. Pourtant, cette année, on observe une diminution de 43 % des mises en chantier au Québec par rapport à l'année dernière. Au cumulatif, on a construit seulement 19 500 logements.

Pendant ce temps, de janvier à juillet seulement, on a accueilli 85 000 immigrants temporaires de plus. On frôle donc les 120 000 avec les permanents.

120 000 nouvelles personnes, 19 500 nouveaux logements. C'est quoi, le plan de la ministre?

La Présidente : En réponse, la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui, merci, Mme la Présidente. Alors, bien, j'aimerais rappeler, d'une part, que, dans le cadre de la commission parlementaire, là, moi, j'ai participé à l'ensemble des audiences, on en a tenu plus de 65, et régulièrement, fréquemment, cette notion de capacité d'accueil a été abordée, parce qu'elle est centrale. Il est important de s'assurer, lorsque les personnes immigrantes arrivent au Québec, et, on le souhaite, qu'ils arrivent de plus en plus en région, qu'il y ait notamment de l'habitation qui soit disponible et que les services gouvernementaux également le soient. Et c'est tenant compte de cette capacité d'accueil là que l'on a décidé d'adopter les niveaux des seuils d'admission que l'on a révélés hier, à savoir 50 000, plus le PEQ — Diplômé en continu, parce que notre capacité d'accueil doit être prise en considération, et elle n'est pas infinie.

Contrairement à ce que croit le fédéral, qui ne veut pas tenir compte de la capacité d'accueil lorsqu'il établit ses seuils annuels d'immigration à un demi-million de personnes, sans égard à la disponibilité des habitations et des services gouvernementaux, nous, on adopte une approche responsable, sérieuse, qui va nous amener de manière très graduelle à un rehaussement du nombre de personnes immigrantes...

La Présidente : En terminant.

Mme Fréchette : ...qui s'établiront au Québec pour de la résidence permanente.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé : Mme la Présidente, justement, parlons-en, du fédéral, qui a confirmé ses cibles en immigration : 500 000 par année. Le premier ministre sera d'accord avec moi sur ce que ça signifie pour le Québec : la marginalisation de notre poids politique et la minorisation du fait français.

Est-ce que la ministre peut nous dire à quel moment elle a été consultée?

La Présidente : Mme la ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : ...Mme la Présidente, effectivement, les seuils fédéraux sont beaucoup trop élevés et ne tiennent absolument pas compte de la capacité d'accueil qu'il y a au Canada. Donc, on en appelle au fédéral pour réduire ses seuils

d'immigration annuels. 500 000, c'est beaucoup trop. Si on se fait au poids démographique du Québec à l'intérieur du Canada, on aurait à accepter autour de 110 000 personnes pour avoir 22 % de ce bassin de personnes qui arriveront au Canada de manière permanente. Alors, personne ne loge là, hein, parmi les formations politiques ici même, personne ne loge à cette enseigne.

Donc, pour le fédéral...

La Présidente : En terminant.

Mme Fréchette : ...où je vois d'ailleurs que, dans le reste du Canada, il y a un débat qui s'enclenche, je pense qu'il faut qu'il y ait une révision à la baisse.

La Présidente : Deuxième complémentaire, le député de Jean-Talon.

M. Pascal Paradis

M. Paradis : L'immigration, ce n'est pas juste une question de chiffres. L'enjeu, c'est d'accueillir dignement des êtres humains qui cherchent une vie meilleure. Sur le terrain, ce sont des organisations communautaires à bout de souffle et à court de financement qui assurent les services en matière de logement, d'aide alimentaire puis d'aide à l'emploi.

Est-ce que la ministre est consciente qu'actuellement on n'arrive même pas à donner des services adéquats aux nouveaux arrivants qui sont déjà ici?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui, Mme la Présidente. Alors, bien, je partage avec le député de Jean-Talon le constat à l'effet qu'il doit y avoir tout un écosystème qui s'active quand les personnes immigrantes arrivent au Québec, parce que ça prend du temps pour s'intégrer dans la société, et également il faut s'assurer de retenir les personnes immigrantes.

Alors, c'est ce pour quoi on a signé plus de 200 ententes de partenariat avec des organismes sans but lucratif, avec des villes, avec des MRC pour s'assurer d'accompagner et de faciliter l'intégration des personnes immigrantes partout sur le territoire au Québec. Parce que, je le rappelle, on a la volonté de régionaliser l'immigration. Et c'est ce pour quoi, d'ailleurs, on a réouvert et même élargi tout le réseau des bureaux du ministère de l'Immigration en région...

La Présidente : En terminant.

Mme Fréchette : ...parce qu'il faut accompagner ces personnes.

La Présidente : En question principale, je reconnais la députée de Sherbrooke. La parole est à vous. On vous écoute.

Pénalité imposée aux personnes prestataires du Régime de rentes du Québec ayant touché une rente d'invalidité

Mme Christine Labrie

Mme Labrie : Merci, Mme la Présidente. Hier, les oppositions ont fait front commun avec des citoyens invalides pour demander au ministre des Finances de mettre fin à la discrimination qu'ils subissent depuis des années. Ces gens-là se battent pour que le RRQ arrête de les pénaliser en traitant leurs dossiers comme s'ils prenaient une retraite anticipée à 60 ans, alors qu'ils n'ont pas choisi de devenir invalides. Ils ont l'appui de la Commission des droits de la personne, qui dit que c'est discriminatoire, ils avaient gagné devant le tribunal administratif, mais la CAQ a décidé de contester le jugement pour pouvoir continuer de sauver de l'argent sur le dos de personnes âgées invalides.

Une voix : ...

La Présidente : Oui, je vais vous reconnaître, M. le leader du gouvernement. Brièvement. Votre question de règlement.

M. Jolin-Barrette : Oui. Respectueusement, Mme la Présidente, ce que la députée de Sherbrooke fait, c'est de prêter des intentions aux membres de cette Chambre, ce qui est totalement inexact. Dans ce dossier-là, il y a des éléments qui sont complexes et il y a des raisons pourquoi le Procureur général du Québec a porté en appel cette décision-là, Mme la Présidente. Alors, je crois qu'on doit être très prudent dans le prêt d'intentions aux collègues ici, en cette Chambre.

La Présidente : Effectivement, le dossier est en cours. M. le leader du deuxième groupe d'opposition, je vais vous écouter.

M. Leduc : ...de l'argent, c'est précisément le plaidoyer du gouvernement du Québec dans ce dossier-là. On peut aller relire le jugement au tribunal administratif, si les gens sont curieux, tout est là.

La Présidente : Je vous ai entendus. Nous allons poursuivre et faire attention, c'est en cours. Mme la ministre... pardon, Mme la députée, poursuivez.

Mme Labrie : Quand la mesure a été mise en place par le PQ, en 1997, c'était pour sauver de l'argent. Elle a été maintenue par tous les gouvernements depuis ce temps-là précisément à cette fin. Ailleurs au Canada, les aînés invalides ne sont pas discriminés, il y a juste au Québec qu'on fait ça.

Est-ce qu'il y a quelqu'un, à la CAQ, qui peut nous expliquer pourquoi ils tiennent absolument à continuer de discriminer des aînés invalides?

La Présidente : La... Je vais reconnaître...

Une voix : ...

La Présidente : Oui, question de règlement, et je vais reconnaître le leader du gouvernement, parce qu'il s'agit ici d'une question de droit également.

M. Jolin-Barrette : Effectivement. Et encore une fois, Mme la Présidente, on prête des intentions par les paroles de la députée de Sherbrooke, ce qui n'est pas acceptable dans cette Chambre, Mme la Présidente.

La Présidente : M. le leader de...

Une voix : ...

La Présidente : Vous deviez attendre que je vous reconnaisse. Je vous ai entendu. Faisons attention, le dossier est en cours. J'aimerais entendre la réponse du ministre.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui, merci, Mme la Présidente. Et évidemment la question de la rente invalidité, c'est un dossier qui est extrêmement sensible. Et tous les gens, ici, en cette Chambre, reconnaissent les difficultés que ces gens-là vivent.

En 1997, le Régime des rentes était en graves difficultés financières. Le gouvernement de l'époque a augmenté les cotisations de 40 %, a baissé les prestations de 6 % et a modifié la rente invalidité.

Depuis, le temps a passé, les gouvernements ont changé. Nous sommes arrivés au pouvoir en 2018 et, en 2021, nous avons corrigé prospectivement un tiers de la pénalité, qui pouvait atteindre jusqu'à 36 %. Nous avons donc agi, nous avons fait un geste.

Quant à la situation de l'appel, c'est évidemment un dossier qui est judiciairisé, que je ne commenterai pas. Et tous les motifs qui sont évoqués dans le cas de l'appel seront discutés en temps et lieu en cour.

• (10 h 50) •

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Christine Labrie

Mme Labrie : Écoutez, ce n'est pas compliqué, la Commission des droits de la personne dit qu'on fait de la discrimination financière envers les aînés invalides. Le tribunal administratif confirme que ce que Retraite Québec fait, c'est de la discrimination. La CAQ décide de se battre en cours pour pouvoir continuer.

Est-ce que ça les rend fiers qu'on soit les seuls au Canada à discriminer les aînés invalides? Moi, bien honnêtement, j'ai honte qu'on soit en train de se battre, comme État, en cours devant ces gens-là.

Est-ce que le gouvernement peut abandonner cette contestation et modifier sa loi?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui. Bien, évidemment, Mme la Présidente, QS n'a pas le monopole de la compassion, là. Et c'est certain que, la situation des bénéficiaires d'une rente invalidité, la pénalité, c'est difficile. On est conscients que c'est un dossier complexe.

Je rappelle l'historique de ce dossier-là. C'est un dossier qui date de 1997. Le Régime des rentes était en difficultés financières, qui a amené des décisions difficiles. Et là nous sommes en 2023. On a eu un jugement avec lequel on n'est pas d'accord. On a prospectivement corrigé la pénalité du tiers...

La Présidente : En terminant.

M. Girard (Groulx) : ... et puis, pour ça, nous avons reçu des félicitations. Et on va continuer de travailler pour l'ensemble des Québécois ainsi que...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Christine Labrie

Mme Labrie : ...gouvernement, ça s'occupe des plus vulnérables. Et, moi, ce que j'ai devant moi, c'est un gouvernement qui se bat en cour contre des aînés invalides pour pouvoir continuer de les discriminer. Pensez-y comme il faut. La CAQ se bat pour continuer d'imposer à des aînés des règles qui les appauvrissent parce qu'ils ont eu le malheur de devenir invalides. Le régime, il est en excellente santé financière. C'est gênant.

Est-ce que le ministre peut au moins s'engager à rencontrer les citoyens contre lesquels il se bat?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Bien, Mme la Présidente, voici une chose sur laquelle on s'entend, au moins. Je les ai déjà rencontrés, et je suis toujours ouvert à les rencontrer. Et c'est certain que c'est une question qui est sensible. Et on a eu une commission parlementaire sur le Régime des rentes. Et, quand vous affirmez comme ça, en l'air, que le régime est en santé, le régime est en santé, bien sûr, mais on a...

Des voix : ...

M. Girard (Groulx) : ...un instant, on a des obligations, on a des responsabilités, il y a de la volatilité, c'est des prévisions pour les 50 prochaines années. Et c'est certain qu'une action rétroactive jusqu'en 1997, bien, ça, c'est d'un quantum qui est extrêmement important.

La Présidente : En question principale, je reconnais le député de Marquette. La parole est à vous.

**Impact de la hausse des frais de scolarité pour les étudiants hors Québec
sur certains programmes sportifs de l'Université Bishop's**

M. Enrico Ciccone

M. Ciccone : Mme la Présidente, dans un article de *La Tribune* du 1er novembre, le directeur des sports à l'Université Bishop's, Matt McBrine, a été très clair, et je le cite : «Si le souhait du gouvernement du Québec de hausser les frais de scolarité pour les étudiants hors Québec s'applique, cela voudra dire la fin de certains sports [à] Bishop's.» Et répète, là : la fin de certains sports à Bishop's. Fin de la citation. C'est 10 équipes sportives, 330 athlètes, près de 50 % de l'extérieur du Québec.

Je sais très bien que la députée de Brome-Missisquoi et ministre responsable du Sport connaît l'importance de cette institution, avec ses programmes sportifs, non seulement pour sa région de l'Estrie, mais pour l'ensemble du Québec. Cependant, personnellement, Mme la Présidente, je trouve ça décevant que la ministre ne se lève pas pour défendre les programmes sportifs de l'Université Bishop's, notamment les programmes féminins.

Quand est-ce qu'on va l'entendre?

La Présidente : La réponse du ministre...

Des voix : ...

La Présidente : Pas de commentaire. Le ministre responsable de la Langue française.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Merci, Mme la Présidente. Écoutez, le réseau universitaire québécois est un réseau dont on est fiers, et les sports qui sont pratiqués par nos jeunes, c'est extrêmement important.

Maintenant, il faut accepter de réfléchir à des questions qui sont difficiles. Le nécessaire rééquilibrage du réseau universitaire que notre gouvernement a commencé est quelque chose qui devait être fait et que nous avons dû faire suite à une mauvaise décision du précédent gouvernement libéral.

Ceci dit, le premier ministre a bien précisé hier qu'il allait rencontrer les dirigeants des trois universités anglophones du Québec, parce que nous sommes à la recherche de solutions. Merci.

La Présidente : Voilà...

Des voix : ...

La Présidente : Attention! La période de questions n'est pas terminée. Je vous entends, le décorum s'applique toujours.

Alors, cela met fin à la période de questions de réponses orales. Je vous invite à demeurer en place pour les votes reportés. Et, pour la suite des choses, je cède la place à la première vice-présidente de l'Assemblée nationale. Merci, tout le monde. Bonne fin de journée.

Votes reportés

Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement de renoncer aux modifications proposées aux frais de scolarité imposés aux étudiants canadiens non-résidents du Québec

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, comme annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au vote reporté sur la motion de Mme la députée de Saint-Laurent débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, qui se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte que les modifications proposées aux frais de scolarité des étudiants canadiens hors Québec auront pour effet de diminuer les retombées économiques générées par leur présence au Québec, de nuire au développement de certaines universités québécoises et de favoriser l'essor des universités ailleurs au Canada, notamment à Toronto;

«Qu'elle constate qu'aucune étude d'impact ne soutient cette décision et qu'il est hasardeux de prétendre comme le fait le gouvernement que cette mesure permettra de récupérer des sommes d'argent additionnelles pour financer le réseau universitaire;

«Qu'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de reculer sur cette mesure.»

Le vote est maintenant ouvert.

La période de vote est terminée. Alors, M. le secrétaire général, pour le résultat du vote, s'il vous... ou madame.

La Secrétaire : Pour : 26
Contre : 69
Abstentions : 0

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. La motion est rejetée. Nous allons maintenant poursuivre.

Motions sans préavis

À la rubrique des motions sans préavis, en fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du groupe formant le gouvernement. M. le ministre de la Justice, la parole est à vous.

Réitérer que la nation québécoise possède le droit de décider seule de son avenir politique et d'assurer la protection et le développement de sa personnalité distincte

M. Jolin-Barrette : Oui. Mme la Présidente, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Jean-Lesage et le chef du troisième groupe d'opposition :

«Que l'Assemblée nationale se souvienne de la "nuit des longs couteaux" du 4 au 5 novembre 1981;

«Qu'elle déplore les négociations survenues entre le premier ministre du Canada et sept premiers ministres provinciaux en l'absence de représentants du Québec, lesquels ont mené au rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne et à l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982;

«Qu'elle réaffirme formellement qu'elle n'a jamais adhéré à cette loi qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement et que celle-ci demeure toujours inacceptable pour le Québec;

«Qu'elle réitère que la nation québécoise possède le droit de décider seule de son avenir politique et, en vertu du pacte fédératif, d'assurer la protection et le développement de sa personnalité distincte;

«Qu'à cette fin elle entend utiliser les mécanismes constitutionnels et législatifs lui permettant d'affirmer la souveraineté du Parlement québécois;

«Enfin, qu'elle s'oppose formellement et dénonce toute démarche du gouvernement fédéral qui aurait pour effet de restreindre à nouveau les pouvoirs, les droits et l'autonomie du Québec, de s'ingérer dans ses champs de compétence ou de modifier l'architecture constitutionnelle canadienne sans son consentement.»

Merci, Mme la Présidente.

• (11 heures) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le ministre. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Caire : Il y a consentement, sans débat, Mme la Présidente.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Cette motion est-elle adoptée?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, le vote est ouvert.

Le vote est maintenant terminé. Mme la secrétaire générale, pour le résultat du vote.

La Secrétaire : Pour : 94
Contre : 0
Abstentions : 0

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Donc, cette motion est adoptée. Donc, nous allons poursuivre. Je suis maintenant prête à reconnaître un membre du groupe format l'opposition officielle. M. le député de Pontiac, la parole est à vous.

M. Fortin : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Verdun, le député de Matane-Matapédia, la députée de Vaudreuil et le député de Marguerite-Bourgeoys :

«Que l'Assemblée nationale rappelle que le Québec est riche de son territoire forestier et que nos forêts sont source de retombées économiques et environnementales positives;

«Qu'elle prenne acte que les changements climatiques entraîneront une hausse de la fréquence et de l'intensité de nombreux phénomènes naturels, notamment les feux de forêt;

«Qu'elle prenne acte que le Forestier en chef recommande au gouvernement du Québec :

«D'entreprendre une réflexion globale sur l'aménagement de la forêt en lien avec la réalité de chacune des régions, dans le but d'établir une vision commune de la forêt souhaitée;

«De développer et de déployer un aménagement forestier adapté aux défis du futur avec les moyens financiers appropriés;

«D'évaluer en continu les résultats des actions posées et les ajuster si nécessaire pour rendre la forêt plus résiliente;

«De réviser les cadres légaux et réglementaires pour mettre en place les changements requis;

«Qu'enfin, elle demande au gouvernement du Québec de donner suite à ces recommandations, notamment dans le cadre d'une consultation parlementaire, afin de préserver les opportunités que nous offre notre forêt publique, et ce d'ici juin 2024.»

Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? M. le leader du gouvernement.

M. Caire : Pas de consentement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Comme il n'y a pas de consentement, nous allons poursuivre. Je suis prête à reconnaître un membre du deuxième groupe d'opposition. M. le député de Maurice-Richard, la parole est à vous.

M. Bouazzi : Merci, Mme la Présidente. Je demande le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec le chef du troisième groupe d'opposition :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte de l'étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques mettant en lumière le recours grandissant au Luxembourg comme juridiction de complaisance permettant à de nombreuses entreprises québécoises de recourir à des pratiques d'évitement fiscal;

«Qu'elle constate que plusieurs de ces entreprises ont reçu des aides ou des contrats de l'État québécois;

«Qu'elle reconnaisse qu'à chaque fois qu'un contribuable élude ses responsabilités fiscales, cela affecte le fardeau des autres contribuables et la capacité de l'État québécois à offrir les services dont les citoyens et citoyennes ont besoin;

«Qu'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de ne plus accorder d'aide ou de contrats publics aux entreprises ayant des liens avec les paradis fiscaux ou autres juridictions de complaisance.»

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? M. le leader du gouvernement.

M. Caire : Pas de consentement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Comme il n'y a pas de consentement, nous allons poursuivre. Je suis prête à entendre un membre du troisième groupe d'opposition. M. le député de Matane-Matapédia.

M. Bérubé : Mme la Présidente, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte que le plan d'immigration du Québec 2024 prévoit l'admission :

«D'entre 48 500 et 51 500 immigrants permanents;

«De 6 500 travailleurs qualifiés sélectionnés dans le Programme de l'expérience québécoise, volet Diplômés du Québec;

«Et d'entre 5 400 et 6 600 gens d'affaires pour écouler les demandes en attente;

«Finalement, que l'Assemblée nationale constate que le gouvernement prévoit accueillir jusqu'à 64 600 immigrants permanents en 2024.»

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? M. le leader du gouvernement.

M. Caire : Pas de consentement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Comme il n'y a pas de consentement, nous allons poursuivre nos travaux.

Avis touchant les travaux des commissions

À la rubrique Avis touchant les travaux des commissions, M. le leader du gouvernement.

M. Caire : Merci, Mme la Présidente. La Commission de la culture et de l'éducation poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, aujourd'hui, après les affaires courantes...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : ...sortir en silence, s'il vous plaît, parce que je ne peux même pas entendre la voix du leader. Vous pouvez poursuivre, M. le leader.

M. Caire : ... — merci, Mme la Présidente — donc, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 14 h 30 à 16 h 30, ainsi que le mardi 7 novembre, de 9 h 45 à 12 h 30, à la salle Pauline-Marois;

La Commission de la santé et des services sociaux poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 14 heures à 16 h 30, à la salle Marie-Claire-Kirkland;

La Commission de l'aménagement du territoire poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 14 heures à 16 h 30, ainsi que le mardi 7 novembre, de 9 h 45 à 12 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission des transports et de l'environnement poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi sur l'expropriation, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, ainsi que mardi le 7 novembre, de 9 h 45 à 12 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles entreprendra l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles, le mardi 7 novembre, de 9 h 45 à 12 h 30, à la salle Marie-Claire-Kirkland.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le leader. Pour ma part, je vous avise que la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail aujourd'hui, de 14 heures à 14 h 30, à la salle Pauline-Marois, afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse de la pétition portant sur l'annulation de la politique SEJ-18 du centre de services scolaire des Mille-Îles.

Je vous avise également que la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail le mardi 7 novembre 2023, à la salle de l'Assemblée nationale, afin de préparer l'audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 2 du rapport d'avril 2023 de la Commissaire au développement durable intitulé *Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières*.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Nous allons poursuivre à la rubrique Renseignements sur les travaux. M. le leader de l'opposition officielle, je vous cède la parole.

M. Derraji : Merci, Mme la Présidente. Écoutez, nous avons constaté, les dernières semaines, que l'agenda législatif du gouvernement était bien tranquille, et, encore aujourd'hui, Mme la Présidente, il n'y aura pas de travaux en Chambre. Plusieurs heures sont laissées sur la table à défaut d'avoir des projets de loi du gouvernement à faire cheminer. En fait, c'est une situation anormale, Mme la Présidente

Et, permettez-moi de faire remarquer, rien qu'au feuilleton il y a présentement 12 projets de loi du gouvernement versus 29 projets de loi publics de députés, dont 16 projets de loi déposés par mes collègues. Et vous savez, Mme la Présidente, tout le travail derrière le dépôt des projets de loi. Nos collègues sont prêts. Ils veulent étudier ces projets de loi parce qu'ils répondent à une demande bien particulière et urgente.

• (11 h 10) •

Permettez-moi, Mme la Présidente, de rappeler juste un projet de loi. Le 5 octobre dernier, ma collègue de Notre-Dame-de-Grâce a déposé le projet de loi n° 595, qui est extrêmement sensible, qui vise à proclamer le 15 octobre Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal. Je pense que tous les membres à l'intérieur de cette Assemblée, on peut s'entendre que c'est un enjeu qui touche pas mal de familles, et c'est un exemple d'un projet de loi qu'on peut étudier

rapidement avec un consentement du gouvernement. C'est un projet de loi où il y a uniquement deux articles. Comme ma collègue de Notre-Dame-de-Grâce l'a mentionné lors de la présentation, ce sont quelque 23 000 familles au Québec chaque année qui, malheureusement, vivent cette épreuve, 23 000 familles.

Le 5 octobre dernier, le leader du gouvernement a dit, et je le cite : «...c'est un sujet sensible. On s'engage à étudier le contenu du projet de loi et avoir des discussions avec les collègues des oppositions.» Je tiens juste à vous le dire, Mme la Présidente, jusqu'à maintenant, depuis le 5 octobre, la Chambre est vide, je n'ai pas eu de discussion avec le leader du gouvernement. J'attends encore son appel pour qu'on puisse répondre d'une manière favorable aux 23 000 familles qui vivent ce deuil périnatal. C'est presque un mois.

Mme la Présidente, je réitère, c'est un projet de loi simple, avec deux articles. Nous avons demandé au leader du gouvernement d'appeler le projet de loi, de le faire adopter dans la formule... selon la formule un, deux, trois, or que, jusqu'à maintenant. Mme la Présidente, silence radio de la part du leader du gouvernement.

Alors, je suis dans l'obligation de me lever encore une fois, de demander au gouvernement, si ce n'est pas possible aujourd'hui, je sais que le temps est court, d'envisager, la semaine prochaine, l'appel au projet de loi de ma collègue députée de Notre-Dame-de-Grâce, projet de loi n° 595, considérant que, selon notre feuillet, peu de projets de loi du gouvernement seront appelés à cheminer la semaine prochaine. En fait, Mme la Présidente, la semaine prochaine, on risque de vivre ce que nous sommes en train de vivre maintenant, un salon bleu vide, fermé, parce qu'on ne veut pas...

Nous sommes là. La plupart des collègues sont là. C'est un sujet sensible. C'est un sujet où il y a un consensus. Je tends la main et j'espère que le gouvernement... Si ce n'est pas le cas aujourd'hui, ce n'est pas grave, on peut le comprendre. Mais est-ce qu'on peut l'appeler la semaine prochaine?

Alors, Mme la Présidente, je réitère ma demande. J'espère que le gouvernement va avoir un peu de sensibilité par rapport à ce sujet qui touche, je tiens à le rappeler, 23 000 familles québécoises. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous remercie, M. le leader de l'opposition officielle, pour votre question. Et je vais céder la parole au leader du gouvernement.

M. Caire : Merci, Mme la Présidente. Donc, brièvement, bien, je veux signaler au collègue que, des projets de loi déposés par l'opposition, le gouvernement en a déjà appelé, puis j'en veux pour preuve le projet de loi du député de Pontiac, d'une part.

D'autre part, Mme la Présidente, les commissions parlementaires siègent. Il y a énormément de travail qui se fait présentement en commission parlementaire. Donc, je demande au collègue de laisser les collègues des commissions parlementaires faire le travail sérieux qui se fait en commission parlementaire, et tout ça va revenir au salon bleu, éventuellement.

Pour le reste, on est toujours ouverts à avoir des discussions avec le leader de l'opposition officielle.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous remercie, M. le leader du gouvernement. Vous avez une autre question, M. le leader de l'opposition officielle? Si vous avez une autre question, je vous cède...

M. Derraji : Mme la Présidente, je remercie le collègue, mais je n'ai pas entendu le début du commencement, est-ce qu'on va l'appeler ou pas. C'est un sujet sensible. Ça tient à beaucoup de familles québécoises. Nous sommes prêts à l'étudier. Répondons à ces 23 000 familles. C'est un projet de loi très simple. Nous sommes prêts à l'étudier en un, deux, trois. Ça va faire plaisir à notre collègue la députée de Notre-Dame-de-Grâce, mais aussi ça va faire plaisir à 23 000 familles québécoises. Est-ce qu'on peut s'entendre, s'il vous plaît, de l'appeler la semaine prochaine?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le leader de l'opposition officielle. Écoutez, étant donné que c'est la même question, je vous invite à poursuivre vos discussions à l'extérieur du salon bleu. Alors, si ça vous convient, nous allons poursuivre nos travaux.

Donc, j'ai été informée que l'interpellation prévue pour demain, le vendredi 3 novembre 2023, entre Mme la députée de Bourassa-Sauvé et Mme la ministre de l'Emploi, sur le sujet suivant : L'incapacité du gouvernement caquiste de juguler la pénurie de main-d'oeuvre qui compromet les services publics, se tiendrait de 8 heures à 10 heures. Y a-t-il consentement pour déroger à l'article 298 du règlement relativement à l'horaire habituel des interpellations? Consentement.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader du gouvernement, je vous cède la parole.

M. Caire : Oui, Mme la Présidente. Pouvez-vous nous indiquer si, à ce moment-ci, vous avez reçu des demandes de débat de fin de séance?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Écoutez, le délai pour les débats de fin de séance, je crois que c'est 11 h 20. Alors, comme il n'est pas terminé... 11 h 25, plus précisément. Donc, le délai n'est pas expiré. Alors, je vous invite à patienter jusqu'à 11 h 25.

M. Caire : Mme la Présidente, pourrions-nous suspendre jusqu'à l'expiration du délai, s'il vous plaît?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Oui, tout à fait. Donc, je suspends les travaux jusqu'à 11 h 25.

(Suspension de la séance à 11 h 15)

(Reprise à 11 h 26)

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : M. le leader du gouvernement, je vous cède la parole pour la suite.

Ajournement

M. Caire : Alors, Mme la Présidente, compte tenu du fait qu'il n'y a pas de demande de débat de fin de séance, je fais motion pour que nous ajournions nos travaux au mardi 7 novembre 2023, à 13 h 40.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. En conséquence, j'ajourne les travaux jusqu'au...

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Oui. Je vais faire la motion, effectivement. Alors, la motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Adopté.

En conséquence, nous ajournons nos travaux au mardi 7 novembre 2023, à 13 h 40.

(Fin de la séance à 11 h 27)